

Réunion du 16 décembre 2020 au 17 décembre 2020

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 5 : agir au plus près des habitants</b>	<b>A5</b>
<b>SRADDET des Pays de la Loire</b>	
<b>Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires</b>	

Rapporteur :

Monsieur Maurice PERRION

Résumé :

La Loi NOTRe du 7 août 2015 a confié aux Régions l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), qui fixe des objectifs de moyen et long terme pour le territoire régional dans les 11 domaines suivants : l'équilibre et l'égalité des territoires, l'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, le désenclavement des territoires ruraux, l'habitat, la gestion économe de l'espace, l'intermodalité et le développement des transports, la maîtrise et la valorisation de l'énergie, la lutte contre le changement climatique, la pollution de l'air, la protection et la restauration de la biodiversité, et la prévention et la gestion des déchets.

Pour assurer sa transversalité, le SRADDET intègre et se substitue aux schémas cités dans l'ordonnance du 27 juillet 2016 : le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) ; le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) ; le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT).

Le SRADDET s'adresse aux documents de planification et d'urbanisme locaux à savoir les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) (à défaut de SCoT, les Plans locaux d'urbanisme (PLU(i)) ou Cartes communales), les Plans climat air énergie territoriaux (PCAET), les Chartes de Parcs naturels régionaux (PNR), les Plans de déplacement urbain (PDU), ainsi qu'aux décisions des acteurs des filières déchets du fait de l'intégration du Plan régional de prévention, de gestion des déchets (PRPGD) (Code général des collectivités territoriales R4251-12).

Le SRADDET se structure en trois grands blocs :

- Le rapport constitué d'un état des lieux synthétique du territoire, de la stratégie d'aménagement, des objectifs la déclinant et de la carte d'objectifs illustrative et indicative au 1/150 000ème ;
- Le fascicule comportant les règles et les mesures d'accompagnement permettant de faciliter leur mise en œuvre ;
- Les annexes avec en particulier le rapport d'évaluation environnementale, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique et le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets intégrés au schéma d'aménagement.

Territoires concernés :

Région des Pays de la Loire,

## **1/ Un nouveau projet d'aménagement du territoire élaboré dans le cadre d'une démarche prospective et concertée**

## Un schéma fruit d'une concertation approfondie avec l'ensemble des acteurs du territoire

Agir au plus près des habitants, c'est préparer l'avenir des Pays de la Loire. Le SRADDET constitue un document stratégique essentiel pour relever les grands défis des prochaines décennies. Il aborde en effet les enjeux essentiels de l'équilibre des territoires, des mobilités durables, de préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, de la transition énergétique ou encore de l'économie circulaire. Il dessine à moyen et long termes les choix d'aménagement pour notre région.

L'élaboration du SRADDET a fait l'objet d'une très large concertation qui a été mise en œuvre tout au long du projet. Elle a permis d'appréhender des sujets complexes et transversaux, d'intégrer l'ensemble des parties prenantes et de favoriser la co-construction du schéma. La Région a d'abord initié au printemps 2017 un dispositif de concertation institutionnelle reposant sur 2 piliers :

- de rencontres territorialisées dans les 5 départements (10 réunions avec une fréquentation de près de 1000 personnes).
- de rencontres thématiques organisées au travers de la constitution de 3 groupes de travail (« Egalité des territoires et désenclavement rural », « Habitat, foncier », « Transport, infrastructures ») et la mobilisation de 4 instances déjà existantes (Commission Régionale Energie Climat, Comité Régional de Stratégie Numérique, Commission Consultative Déchets, Comité Régional Biodiversité).

L'annonce par le gouvernement de l'abandon du projet d'aéroport de Notre Dame des Landes de janvier 2018 s'est traduite avec l'accord de l'Etat par un report du calendrier d'élaboration du SRADDET et par la mise en œuvre d'une démarche prospective « Ma région 2050 » qui a permis d'approfondir les réflexions sur le SRADDET. Elle s'est traduite par :

- un site internet qui a permis de recevoir près de 6 000 contributions,
- des ateliers prospectifs dans chacun des départements réunissant près de 500 participants élus et socioprofessionnels,
- une consultation des élus locaux qui a recueilli près de 300 réponses.

Au second semestre 2019, outre des temps de consultation avec les commissions thématiques et les partenaires sur le schéma, une série de concertations spécifiques sur les projets de règles a été organisée avec les représentants des EPCI et des SCoT, des départements et de l'Etat. Au total, ce sont plus de quatre-vingts rencontres politiques et techniques et plus d'une centaine de contributions qui ont alimenté la construction de la vision des Pays de la Loire du futur et sa traduction dans le schéma régional d'aménagement.

## Relever les grands défis qui se présentent aux Pays de la Loire

L'exercice prospectif Ma région 2050 a clairement souligné sur les champs concernant le schéma d'aménagement, le danger d'une métropolisation et d'une littoralisation excessives de l'Ouest, celui d'une augmentation et d'un vieillissement prononcé de la population mal anticipés, tandis que le réchauffement climatique et la tension sur les ressources naturelles et la biodiversité sont susceptibles de remettre en cause à un horizon proche la qualité de vie et le dynamisme économique qui caractérisent les Pays de la Loire.

Le défi pour les Pays de la Loire est désormais autant d'achever le désenclavement d'un territoire historiquement vécu et pensé comme étant périphérique, que d'accélérer la mobilisation collective au service des différentes transitions ligériennes.

En effet, les dynamiques des trente prochaines années seront indiscutablement marquées par

des changements de paradigme tels que la transition énergétique impliquant tout autant une sobriété énergétique que le développement des énergies renouvelables, l'accélération du changement climatique, la transformation numérique de la société ou encore le changement d'équilibre démographique entre générations. Il ne s'agit donc pas de constater ces évolutions majeures, mais de s'en saisir pour rebâtir de nouveaux équilibres à l'horizon 2050.

La stratégie régionale vise à engager les Pays de la Loire dans une trajectoire de changement pour relever les grandes transitions des prochaines décennies. Elle vise à adapter le modèle ligérien, tout en s'appuyant sur ce qui constitue son identité et son « ADN » : les valeurs de coopération et d'engagement, la culture de l'entrepreneuriat et la créativité, la responsabilité et la solidarité.

La forte croissance démographique que vont connaître les Pays de la Loire dans les prochaines années - 800 000 nouveaux habitants d'ici à 2050 - témoigne de leur dynamisme et de leur attractivité. Cependant, elle doit s'inscrire dans un modèle de développement spécifique qui constitue la force de notre région. Les Pays de la Loire se caractérisent en effet comme une région d'équilibre territorial où nulle partie du territoire ne polarise l'ensemble de l'espace régional. Ceci résulte principalement d'une résilience de la ruralité très spécifique aux Pays de la Loire qui prend appui sur une armature urbaine finement maillée. La préservation d'un aménagement équilibré, le développement de la connexion au monde et des mobilités durables constituent donc des enjeux majeurs.

D'autre part, dans un contexte d'accélération du phénomène du changement climatique et des conséquences induites, la Région des Pays de la Loire souhaite être actrice et se préparer à ces évolutions majeures en cours et à venir.

Il s'agit d'aborder la transition écologique comme une opportunité pour repenser le rapport aux écosystèmes naturels, créer de nouvelles activités, déployer la croissance verte et améliorer les conditions de vie des ligériens. Des évolutions sont indispensables mais elles doivent être pensées et envisagées au service d'une finalité essentielle : celle de l'Homme. C'est à travers un cadre de vie sain et de qualité, mais aussi avec des relations sociales apaisées et enrichissantes que chacun pourra trouver les conditions de son épanouissement.

La région est dotée d'un remarquable cadre de vie, atout majeur d'attractivité, qu'il est nécessaire de ménager pour conserver cette attractivité. Il s'agit notamment de s'engager collectivement sur deux enjeux forts, compte tenu de la situation actuelle du territoire ligérien, que sont les ressources en eau et en sol, par-delà le nécessaire enrayement du déclin de la biodiversité. La Région souhaite, par ailleurs, accompagner le monde agricole, dont la vocation à nourrir les ligériens sera renforcée, dans l'évolution de son modèle et de ses pratiques.

### Accompagner les transitions en faisant confiance aux acteurs des territoires

Ce schéma traduit donc la volonté de la Région de porter une véritable ambition pour les Pays de la Loire tout en évitant de contribuer à l'empilement des normes qui étouffent trop souvent les projets locaux. L'objectif est d'élaborer un document qui soit utile à tous les acteurs des Pays de la Loire, un document qui permette de préparer très concrètement dès aujourd'hui les Pays de la Loire de demain.

Dans un environnement normatif de la planification territoriale foisonnant qui néanmoins peine à anticiper la rapidité et la profondeur des mutations en cours, le SRADDET Pays de la Loire nourrit une triple ambition : identifier de la façon la plus complète et la plus pertinente possible les enjeux du futur du territoire, mobiliser le collectif ligérien sur des objectifs ambitieux et partagés, favoriser leur mise en œuvre opérationnelle. Concernant ce dernier point, la Région Pays de la Loire entend le réaliser plus par des mesures d'accompagnement emportant l'adhésion des partenaires que par le recours à la contrainte de nouvelles règles.

Elaborer un schéma d'aménagement mobilisateur, c'est faire confiance aux territoires, c'est

associer leurs acteurs à la définition d'orientations, qui ne se surajoutent pas inutilement en une couche réglementaire supplémentaire, mais préparent et engagent de façon pragmatique les territoires aux transformations requises par les défis qui se présentent d'ores et déjà à nous.

Cette première version du schéma qui est présentée dans ce rapport sera d'ailleurs encore enrichie par les observations des personnes publiques associées, EPCI et établissements publics de SCOT, CESER au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021, avant consultation de la population lors d'une grande enquête publique à l'échelle de la région.

Le projet amendé sera alors soumis pour adoption à l'assemblée régionale et transmis au Préfet pour approbation.

## **2/ Contenu du rapport d'objectifs :**

Le diagnostic prospectif de Ma région 2050 a identifié trois grands défis auxquels seront confrontés les Pays de la Loire dans les années à venir : le défi démographique de la longévité et de l'équilibre territorial, le défi de la transition environnementale entre préservation de la biodiversité, sobriété énergétique et développement des énergies renouvelables et décarbonées, atténuation et adaptation au changement climatique, le défi de la transition numérique sur un appareil de production encore largement industriel mais également sur un appareil de formation en essor.

Ces défis appliqués au périmètre du schéma d'aménagement font ressortir cinq enjeux majeurs :

- l'inscription d'une région périphérique et dynamique dans les échanges internationaux ;
- le maintien de l'équilibre régional entre l'est intérieur et l'ouest littoral, villes et campagnes ainsi qu'entre les générations ;
- des ressources naturelles et patrimoniales ménagées et valorisées pour le cadre de vie comme pour le développement ;
- l'atténuation et l'adaptation au changement climatique du territoire dans sa diversité et ses spécificités notamment littorales ;
- un système productif plus sobre et plus performant, plus autonome et plus durable.

La réponse de la Région à ces trois défis et à ces cinq enjeux s'organise au travers d'une stratégie en 2 axes, (conjuguer attractivité et équilibre des Pays de la Loire, relever le défi de la transition environnementale en préservant les identités territoriales ligériennes) structurant 30 objectifs regroupés en 7 grandes orientations. Ces 30 objectifs sont précédés de 5 grands principes politiques qui ont guidé son élaboration et doivent présider à sa mise en œuvre et suivis par 3 modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation afin d'en assurer l'efficacité.

## **Cadrage introductif et grands principes politiques**

- A. Faire confiance aux acteurs des territoires
- B. Développer les complémentarités territoriales au moyen de coopérations renforcées
- C. Relever le défi de la transition écologique en favorisant l'appropriation par les acteurs régionaux des objectifs de développement durable de l'ONU
- D. Soutenir l'engagement et la participation de tous les acteurs et des citoyens
- E. Affirmer l'ambition d'une région 100 % inclusive

## **I - CONJUGUER ATTRACTIVITE ET EQUILIBRE DES PAYS DE LA LOIRE**

### **A. ASSURER L'ATTRACTIVITE DE TOUS NOS TERRITOIRES EN PRIORISANT SUR LES PLUS FRAGILES**

- 1. Conforter un maillage fin et équilibré de polarités sur l'ensemble du territoire pour résorber la fracture territoriale
- 2. Développer un urbanisme préservant la santé des ligériens
- 3. Contribuer à une offre de logements favorisant mixité sociale et parcours résidentiel et adaptée aux besoins d'une population diversifiée
- 4. Maintenir une présence effective et adaptée des services du quotidien
- 5. Renforcer l'offre de soins de premier recours sur l'ensemble du territoire
- 6. Mieux intégrer les zones économiques et commerciales au projet de territoire
- 7. Faire de la biodiversité et de sa connaissance un moteur d'innovation pour le développement des Pays de la Loire

### **B. CONSTRUIRE UNE MOBILITE DURABLE POUR TOUS LES LIGERIENS**

- 8. Développer les transports collectifs et leur usage
- 9. Promouvoir les autres solutions durables de déplacement incluant les motorisations alternatives (électrique, bio-GNV, hydrogène)
- 10. Répondre aux besoins spécifiques de déplacement dans les zones peu denses
- 11. Développer et faciliter l'intermodalité et la coordination entre les Autorités Organisatrices de la Mobilité
- 12. Développer la logistique fluviale et ferroviaire comme alternative à la route

### **C. CONFORTER LA PLACE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE DES PAYS DE LA LOIRE**

- 13. Conforter le rôle européen des métropoles et du réseau de villes au bénéfice de l'ensemble du territoire ligérien
- 14. Assurer la connexion nationale et internationale de la région au moyen d'infrastructures de transport adaptées
- 15. Promouvoir la digitalisation de l'économie et déployer les usages numériques au service de l'inclusion et de l'amélioration des services publics, au moyen d'une couverture numérique et en téléphonie mobile complète et performante

## **II - RELEVER COLLECTIVEMENT LE DEFI DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE EN PRESERVANT LES IDENTITES TERRITORIALES LIGERIENNES**

### *A. FAIRE DE L'EAU UNE GRANDE CAUSE REGIONALE*

16. Stopper la dégradation de la qualité de la ressource en eau et amorcer une dynamique de reconquête
17. Contribuer à un équilibre de la ressource par une gestion quantitative favorisant les économies d'eau

### *B. PRESERVER UNE REGION RICHE DE SES IDENTITES TERRITORIALES*

18. Concilier préservation des espaces naturels et développement des activités des territoires littoraux
19. Conjuguer préservation de la Loire et de l'estuaire avec la valorisation de son patrimoine et la gestion des risques
20. Promouvoir une ruralité ouverte, vivante et respectée

### *C. AMENAGER DES TERRITOIRES RESILIENTS EN PRESERVANT NOS RESSOURCES ET EN ANTICIPANT LE CHANGEMENT CLIMATIQUE*

21. Tendre vers zéro artificialisation nette des espaces naturels, agricoles et forestiers à l'horizon 2050
22. Assurer la pérennité des terres et activités agricoles et sylvicoles garantes d'une alimentation de qualité et de proximité
23. Préserver les paysages, les espaces naturels et la biodiversité remarquable et ordinaire
24. Limiter, anticiper et se préparer aux effets du changement climatique de manière innovante et systémique
25. Prévenir les risques naturels et technologiques
26. Conserver une bonne qualité de l'air pour tous les ligériens

### *D. TENDRE VERS LA NEUTRALITE CARBONE ET DEPLOYER LA CROISSANCE VERTE*

27. Diminuer les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre : massifier la rénovation du parc immobilier, décarboner les mobilités, améliorer les performances dans l'industrie et l'agriculture
28. Devenir une région à énergie positive en 2050
29. Gérer nos déchets autrement : réduction, réemploi, réutilisation, recyclage
30. Développer l'économie circulaire pour aménager durablement notre région et économiser les ressources

## **Modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation**

- A. Organiser une connaissance partagée des enjeux prioritaires en Pays de la Loire
- B. Définir les modalités d'organisation et construire les outils de suivi et d'évaluation du schéma
- C. Mobiliser les dispositifs contractuels territoriaux et sectoriels régionaux dans le cadre de conventions d'application du SRADDET

### **3/ Contenu du fascicule de règles :**

Pour permettre à l'ensemble des partenaires et acteurs de la mise en œuvre et du suivi du SRADDET d'identifier facilement les règles, le fascicule présente une architecture thématique, autour des cinq grands chapitres reprenant les domaines du SRADDET prévus par la loi NOTRe : aménagement et égalité des territoires, transports et mobilités, climat - air - énergie, biodiversité et eau, déchets et économie circulaire.

#### **Aménagement & égalité des territoires**

1. Revitalisation des centralités
2. Préservation et développement de la nature dans les espaces urbanisés
3. Adaptation de l'habitat aux besoins de la population
4. Gestion économe du foncier
5. Préservation des espaces agricoles ressources d'alimentation
6. Aménagement durable des zones d'activités
7. Intégration des risques dans la gestion et l'aménagement du littoral
8. Couverture numérique complète

#### **Transports et mobilités**

9. Déplacements durables et alternatifs
10. Intermodalité logistique
11. Itinéraires routiers d'intérêt régional
12. Renforcement des pôles multimodaux
13. Cohérence et harmonisation des services de transports

#### **Climat, air, énergie**

14. Atténuation et adaptation au changement climatique
15. Rénovation énergétique des bâtiments et construction durable
16. Développement des énergies renouvelables et de récupération
17. Lutte contre la pollution de l'air

#### **Biodiversité, eau**

18. Déclinaison de la Trame Verte et Bleue régionale
19. Préservation et restauration de la Trame Verte et Bleue
20. Eviter/ Réduire/ Compenser
21. Amélioration de la qualité de l'eau
22. Développement du territoire et disponibilité de la ressource en eau

23. Gestion des inondations et limitation de l'imperméabilisation

24. Préservation des zones humides

### **Déchets et économie circulaire**

25. Prévention et gestion des déchets

26. Limitation des capacités de stockage et d'élimination des déchets et adaptation des installations

27. Gestion des déchets et économie circulaire dans les documents d'urbanisme

28. Réduction des biodéchets et développement d'une gestion de proximité

29. Prévention, recyclage et valorisation des déchets de chantier

30. Gestion des déchets dans les situations exceptionnelles

Chacune de ces règles est assortie d'indicateurs de suivi permettant d'évaluer leur mise en œuvre et leur impact et des mesures d'accompagnement régionales favorisant leur mise en œuvre.

Par ailleurs, dans un objectif d'opérationnalité, de nouveaux dispositifs d'intervention financière sont soumis à votre approbation lors de cette session afin d'accompagner les acteurs des territoires dans la mise en œuvre concrète des orientations de cette stratégie concernant en particulier :

- le recyclage des friches industrielles et commerciales,
- la feuille de route Eviter Réduire Compenser,
- l'urbanisme favorable à la santé,
- les écosystèmes territoriaux hydrogène en Pays de la Loire.

Le projet de schéma est présenté en annexe du présent rapport.

Conformément à l'article L4251-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est proposé d'arrêter le projet de schéma, lequel sera transmis pour avis aux EPCI et établissements publics compétents pour élaborer le SCOT, au CESER, à l'autorité environnementale ainsi qu'à la CTAP.

Le projet sera ensuite soumis à enquête publique avant son adoption par le Conseil régional et son approbation par le Préfet.

Ce dossier sera présenté en Commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement du 10 décembre 2020.

Ce dossier sera transmis pour information à la Commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche du 11 décembre 2020.

Ce dossier sera transmis pour information à la Commission Transports, mobilité, infrastructures du 11 décembre 2020.

Ce dossier sera transmis pour information à la Commission Agriculture, agro-alimentaire, forêt, pêche et mer du 11 décembre 2020.

**En conclusion, je vous propose que le Conseil régional :**

**ARRETE**

**le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et**

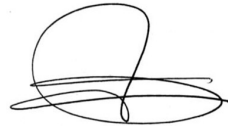


**d'Égalité des Territoires (SRADET)**

**TRANSMETTE**

**le projet de schéma pour avis aux personnes mentionnées à l'article L.4251-6 du CGCT.**

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom, representing the name Christelle Morançais.

Christelle MORANÇAIS